

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A MAISONS-DU-BOIS LIEVREMONT – LE 05 DECEMBRE 2022**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mme C. MAHON et M. C. BOURDENET qui sont excusés.  
M. B. PIRALLA a donné pouvoir à M. F. HENRIET et M. G. MARGUET a donné pouvoir à M. P. GEORGE

Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.  
Sans autre observation, le P.V. de la réunion du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

---

**I – CONTRIBUTION FINANCIERE - OFFICE DE TOURISME PAYS DU HAUT-DOUBS**

---

Mme la Présidente expose que l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs souhaite étoffer ses moyens pour « travailler mieux » dans l'objectif du Développement touristique du Haut-Doubs et la valorisation du potentiel économique de ce secteur d'activités, non négligeable pour notre secteur.

C'est la raison pour laquelle est proposée une augmentation du Budget de cette Association, essentiellement à partir de la contribution financière des différentes Communautés de Communes.  
L'objectif étant à long terme une refonte des contributions respectives des E.P.C.I. à partir du Coefficient de Touristicité : composante de 9 critères, caractéristiques de l'Offre locale.

Elle rappelle que l'Office de Tourisme est en effet, davantage visible depuis 2 ans sur notre Territoire avec la mobilisation du O'Doubs Mobile sur de nombreuses manifestations, ainsi qu'une meilleure représentation au sein du Conseil d'Administration. Ce dernier intervient par ailleurs en accompagnement sur des projets plus structurants dans le cadre de sa mission d'Ingénierie, au titre du Plan Ingénierie Avenir Montagne : Valorisation des Visites de l'Abbaye de Montbenoit, Développement d'un Espace VTT et activités de Pleine Nature à la Perdrix.  
Le beau temps a par ailleurs stimulé la fréquentation touristique, avec un effet levier sur la Taxe de Séjour.

La Contribution de la Communauté de Communes proposée pour 2023 est la suivante : **31 492 €**

Pour rappel, celle de 2022 s'élevait à 23 950 €

L'objectif recherché d'ici 2026 vise la réactualisation des contributions des E.P.C.I à l'exception de CC Lacs & Montagnes

Projection budgétaire : 2023 : 4.85 % - 2024 : 5.92 % - 2025 : 7.00 % - 2026 : 8.07 %

Pour conclure, Mme DUBOIS-DUNILLAC : Représentante de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration s'interroge sur les mouvements de personnel importants.

**⇒ Le Conseil communautaire valide cette proposition pour 2023 et autorise la signature de la Convention d'Objectifs et de Moyens à hauteur de 31 492 €**

## II – ATTRIBUTION M.A.P.A. – S.T.E.P. ARC-SOUS-CICON

---

En préambule, Mme la Présidente a rappelé l'historique du Projet et les nombreux aléas rencontrés.

Tout d'abord, la Relance de la Consultation d' Entreprises en septembre dernier, dans la mesure où les deux Offres initiales n'étaient pas comparables.

2 Propositions sont ensuite recensées

- BP2E / DE GIORGI Constructions : 1 321 030.00 € HT
- Grpt HYDREA/CLAUZEL/ PELLEGRINI : 1 599 800.00 € HT

Le Process de Traitement retenu est de type S.B.R. avec un seul et unique Bassin, avec Station couverte. La Variante proposée se situe au niveau du traitement des boues. A la filière traditionnelle de Silo à Boues, est préférée un système de filtration avec Rhizocompostage. Ce qui limite considérablement les frais d'exploitation.

Une fois, la première phase de négociation engagée, une audition des Candidats est organisée le 03 novembre, pour mieux comprendre les spécificités de chaque Projet  
A l'issue, l'Offre proposée par HYDREA est considérée comme étant « la mieux disante »

Pour conclure, Mme la Présidente insiste sur le fait que le projet démarre au plus vite, compte-tenu des engagements pris auprès de la D.D.T. L'implantation de l'Ouvrage n'est pas aisée

Pour mémoire, l'estimation du Projet par le Maître d'œuvre était de 1 230 000.00 € soit une Plus Value de 30 %, liée entre autre à l'augmentation des matières premières.

**⇒ Le Conseil communautaire valide l'attribution du Marché de la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon à la Sté HYDREA pour le montant de 1 565 000 € H.T après négociation ; avec option possible de 56 900 € H.T. pour l'installation de Panneaux photovoltaïques.**

**autorise la Présidente à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant : Agence de l'Eau / Département du Doubs.**

## III – PROGRAMMATION – INVESTISSEMENTS 2023

---

Compte-tenu des délais de dépôt plutôt précoces cette Année : D.E.T.R. pour le 16 décembre 2022.

2 Projets sont susceptibles d'être menés à bien :

- **Rénovation énergétique de la Gendarmerie de Montbenoit**

Sur la base de l'audit énergétique réalisé en 2020 par la Sté S2E Ingénierie Conseil, la Consultation d'un Maître d'œuvre est prévue d'ici le mois de janvier 2023

Il n'y a pas de Budget arrêté à cette date, puisque que c'est l'étude qui déterminera les besoins ; mais le Scénario 3 est envisagé (prestations maximales)

- **Stade de Biathlon - Amélioration des conditions d'accueil**

En accord avec les techniciens de la Fédération française de Ski, un Projet est conçu afin de faire évoluer l'Infrastructure pour un meilleur accueil des Compétitions et des différents publics. Ce Site est considéré comme un lieu incontournable du Biathlon sur le massif du Jura.

Un programme coordonné est proposé à hauteur de 280 000 € HT

Les financeurs potentiels sont : l'Etat via la D.E.T.R. à hauteur de 30 % ; le Conseil régional B.F.C. de 15 % et le Département du Doubs dans le cadre des Contrats C@P25. Resterait à charge de la CCCM environ 84 000 € au maximum.

⇒ **Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à procéder au dépôt des Dossiers de Demande de Subvention correspondants, ainsi qu'à la dévolution des travaux.**

#### **IV – EXTENSION DES COMPETENCES SCHEMA & ETUDES EAU POTABLE**

---

Après avoir exposé que La Loi NOTRe rend obligatoire au profit des E.P.C.I. le transfert de Compétences Eau & Assainissement à échéance 2026.

Mme la Présidente rappelle que la question de la Ressource en Eau sur le Périmètre de notre E.P.C.I. est essentielle, c'est pourquoi un travail de réflexion en aval est important. A ce propos, certains élus évoquent la question de l'évolution des Tarifs de l'Eau, étant entendu que la Production appartient à ce jour à la C.C. du Grand Pontarlier et qu'il convient d'anticiper l'Avenir.

Une augmentation de 0.30 Cts est actée pour 2023, pour les adhérents du S.I.E. de Dommartin.

Aussi, avant tout transfert définitif de compétence, la réalisation d'un Schéma Directeur en Eau apparaît comme une étape préalable, pour disposer d'un Etat des Lieux et préparer au mieux les décisions futures

Il est donc proposé aux communes, de transférer pour l'instant et pour partie, la seule Compétence Schéma et Etudes à la Communauté de Communes. Elle serait donc Maître d'Ouvrage et financeur de cette Etude, subventionnée à hauteur de 80 %

Ce transfert pourrait être effectif en avril prochain, après les trois mois réglementaires de consultation des Communes

Un débat s'engage autour des situations différentes des communes en terme d'Investissement et des décalages constatés

Un consensus s'amorce sur le fait pour les communes de réaliser les travaux si elles en sont programmés, avant le transfert de Compétence.

Pour conclure, M. Olivier BILLOT souhaite que dans cette Démarche, la Communauté de Communes ait un droit de regard sur les Budgets Eau des Communes, et le Devenir de leurs excédents potentiels.

⇒ **Le Conseil communautaire propose le transfert de la Compétence : Réalisation d'un Schéma Directeur Eau potable et Etudes, au profit de la Communauté de Communes.**

#### **V – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – DECISIONS MODIFICATIVES**

---

Afin de régler les dernières dépenses de l'Exercice budgétaires, divers ajustements budgétaires sont nécessaires.

Budget CCCM – :

Fonctionnement : + 14 000 € au C/16 : Remboursement Emprunt  
- 14 000 € au C/204 : Fonds de Concours

Budget CCCM Asst :

Fonctionnement : + 15 000 € au C/011 : Charges d'exploitation  
- 15 000 € au C/012 : Frais de Personnel

+ 30 045 € Recettes supplém au C/ 75 et 73 : Impôts directs  
+ 30 045 € au C/ 65 558 : contributions extérieures.

Il convient par ailleurs de valider les Autorisations de Crédits avant Vote du Budget, dans la limite du ¼ de l'exercice précédent.

En apartée, Mme VIENNET expose à l'issue d'un Programme de restauration de l'Abbaye de Montbenoit, la valorisation du parcours des visites doit être développée. L'Objectif étant de rendre ce Monument historique plus attractif  
La Proposition d'intervention d'un Cabinet d'Etudes Médiéval AFDP : 28 250 € HT / 33 903 € TTC a été retenue par le Syndicat du Pays de Montbenoit, susceptible de bénéficier de cofinancements à hauteur de 80 %

La Communauté de Communes est sollicitée pour accompagner le Projet au titre de sa Compétence Tourisme , avec un reste à charge à hauteur de 5 650 € HT

## **VI – DESIGNATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT**

---

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la démission de M. Jean-Luc COURLET de sa fonction de Vice-Président en charge de la Vie associative et Communication à compter du 04 novembre dernier.

Elle propose de procéder au vote d'un nouveau Vice-Président après que M. Francis BOURDIN ait fait acte de candidature.

Après consultation de l'Assemblée, il est proposé un Vote à Main-Levée.

Résultats du Vote : Abstention : 01      Contre :                      Pour : 25

M. Francis BOURDIN est élu Vice Président, en charge de la Vie associative et de la Communication.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

---

### **⇒ Avenant – Contrat d'Exploitation Sté Gaz & Eaux**

Mme la présidente informe de la possibilité de signer un Avenant au Contrat d'exploitation des Stations d'Épuration conclus avec la Sté Gaz & Eaux en 2019 pour une durée de 03 ans.

Il s'agit de prolonger ce Contrat pour 6 mois, le temps d'engager la procédure de consultation des Entreprises ; le Cahier des Charges doit être retravaillé afin d'intégrer l'extension de la S.T.E.P de Ville-du-Pont, l'exploitation des Postes de Refoulement, suite à la reprise de compétences et définir au mieux les prestations de notre Exploitant.

### **⇒ Désignation d'un nouveau représentant à la Mission Locale du Haut-Doubs**

Suite à la démission de Mme S. BILLEREY, M. Pierre COMBE est désigné représentant de la Communauté de Communes à la Mission Locale, avec pour suppléant M. Pierre MILLON

Ce dernier est aussi appelé à être associé au Comité de pilotage du Relais Petite Enfance

### **⇒ Désignation d'un 5° Membre de la Commission d'Appel d'Offres**

M. Pierre MILLION : Maire de la Commune des Alliés est désigné en remplacement de Mme Sophie BILLEREY, démissionnaire